

920. — 24 DÉCEMBRE 1838. — *Loi fixant le contingent de l'armée et la levée de la milice pour 1839.* (Bull. offic., n. civ.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le contingent de l'armée sur le pied de guerre pour 1839 est fixé à 110,000 hommes.

Art. 2. Le contingent de la levée de 1839 est fixé à un maximum de 12,000 hommes, qui sont mis à la disposition du gouvernement.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1839.

Mandons et ordonnons, etc.

921. — 30 DÉCEMBRE 1838. — *Loi qui arrête le budget de la Guerre pour 1839.* (Bull. offic., n. cv.) (2).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le budget du département de la guerre pour l'exercice 1839 est fixé à la somme de 49,815,000 francs, conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

## TABLEAU

### *Du budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1839.*

#### CHAPITRE PREMIER.

##### *Administration centrale.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement du ministre,	21,000 »	} fr. 272,000 »
— 2. Traitement des employés et gens de service,	170,000 »	
— 3. Frais de route et de séjour,	10,000 »	
— 4. Matériel du ministère,	52,000 »	
— 5. Id. du dépôt de la guerre,	19,000 »	

#### CHAPITRE II.

##### *Soldes et masses de l'armée, frais divers des corps.*

##### SECTION PREMIÈRE.

##### *Solde des états-majors.*

Art. 1 <sup>er</sup> . État-major général,	726,857	45	} f. 22,917,226 30
— 2. Indemnité aux généraux, commandants des corps et officiers dans une position spéciale,	93,900	»	
— 3. État-major des places,	275,496	40	
— 4. Intendance,	146,523	70	
— 5. État-major particulier de l'artillerie,	267,527	40	
— 6. État-major particulier du génie,	307,667	75	

##### SECTION DEUXIÈME.

##### *Solde des troupes.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Infanterie,	12,111,053	80	} f. 25,189,226 30
— 2. Cavalerie,	3,769,093	10	
— 3. Artillerie,	2,870,585	05	
— 4. Génie,	430,804	90	
— 5. Gendarmerie,	1,505,216	45	
— 6. Ambulances,	414,501	30	

A reporter, fr. 25,189,226 30

(1) Présentation à la chambre des représentants, le 10 décembre. — *Monit.* du 12. — Rapport par M. Desmaizières, le 14 décembre. — *Monit.* du 15. — Discussion le 14 décembre. — *Monit.* du 15. — Adoption par 78 voix contre une.

Rapport au sénat par M. De Rouillé ; le 19 déc. — *Monit.* du 20. — Adoption sans discussion à l'unanimité des 28 membres présents, le 22 décemb. — *Monit.* du 23.

(2) Présentation à la chambre des représentants,

le 15 novembre. — Rapport par M. Desmaizières, le 10 décembre. — *Monit.* du 11. — Nouveau rapport le 14. — *Monit.* du 15. — Discussion le 22 décembre. — *Monit.* du 23. — Adoption à l'unanimité des 64 membres présents.

Rapport au sénat par M. le chevalier Debousies, le 29 décembre. — *Monit.* du 30. — Discussion le 29 déc. — *Monit.* de 31 déc. et 1<sup>er</sup> janv. 1839. — Adoption par 27 voix, deux membres s'abstiennent.

## SECTION TROISIÈME.

*Masses des corps, frais divers et indemnités.*

Art. 1 <sup>er</sup> .	Masse de pain,	1,811,445	88	} f. 19,891,575 57
— 2.	» de fourrages,	6,247,163	01	
— 3.	» d'habillement et d'entretien,	5,133,135	45	
— 4.	Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux,	368,764	80	
— 5.	Masse du renouvellement de la buffèterie et du harnachement,	332,632	33	
— 6.	Masse de casernement des chevaux,	139,967	72	
— 7.	Masse du casernement des hommes,	998,028	80	
— 8.	Frais de route des officiers,	150,000	»	
— 9.	Transports généraux et autres,	150,000	»	
— 10.	Primes d'engagement et de rengagement,	25,000	»	
— 11.	Chauffage et éclairage des corps de garde,	95,000	»	
— 12.	Frais de police,	35,000	»	
— 13.	Cantonnements, logement et nourriture,	2,105,957	58	
— 14.	Frais de découcher des gendarmes,	70,000	»	
— 15.	Remonte,	1,879,480	»	
— 16.	Frais de bureau et d'administration des corps,	420,000	»	

## CHAPITRE III.

*Service de santé.*

Art. 1 <sup>er</sup> .	Personnel de l'administration centrale,	31,002	75	} fr. 536,969 15
— 2.	Pharmacie centrale,	139,800	»	
— 3.	Hôpitaux sédentaires (personnel),	262,266	40	
— 4.	Hôpitaux sédentaires (matériel),	100,000	»	
— 5.	Élèves de l'école vétérinaire,	3,000	»	

## CHAPITRE IV.

*École militaire.*

Art. unique.	École militaire,	200,000	»
--------------	------------------	---------	---

## CHAPITRE V.

*Matériel de l'artillerie et du génie.*

Art. 1 <sup>er</sup> .	Matériel de l'artillerie,	1,880,300	»	} fr. 5,571,394 50
— 2.	» du génie,	3,691,094	50	

## CHAPITRE VI.

*Traitements divers.*

Art. 1 <sup>er</sup> .	Traitements temporaires de non-activité et de réforme,	203,685	30	} fr. 317,395 95
— 2.	Traitements des aumôniers,	32,500	»	
— 3.	» d'employés temporaires et solde des domestiques,	51,125	50	
— 4.	Pensions de militaires décorés sous l'ancien gouvernement, et secours sur les fonds dits de Waterloo,	30,085	15	

## CHAPITRE VII.

*Dépenses imprévues.*

Art. unique.	Dépenses imprévues,	106,433	53
--------------	---------------------	---------	----

Total, fr. 49,813,000 00